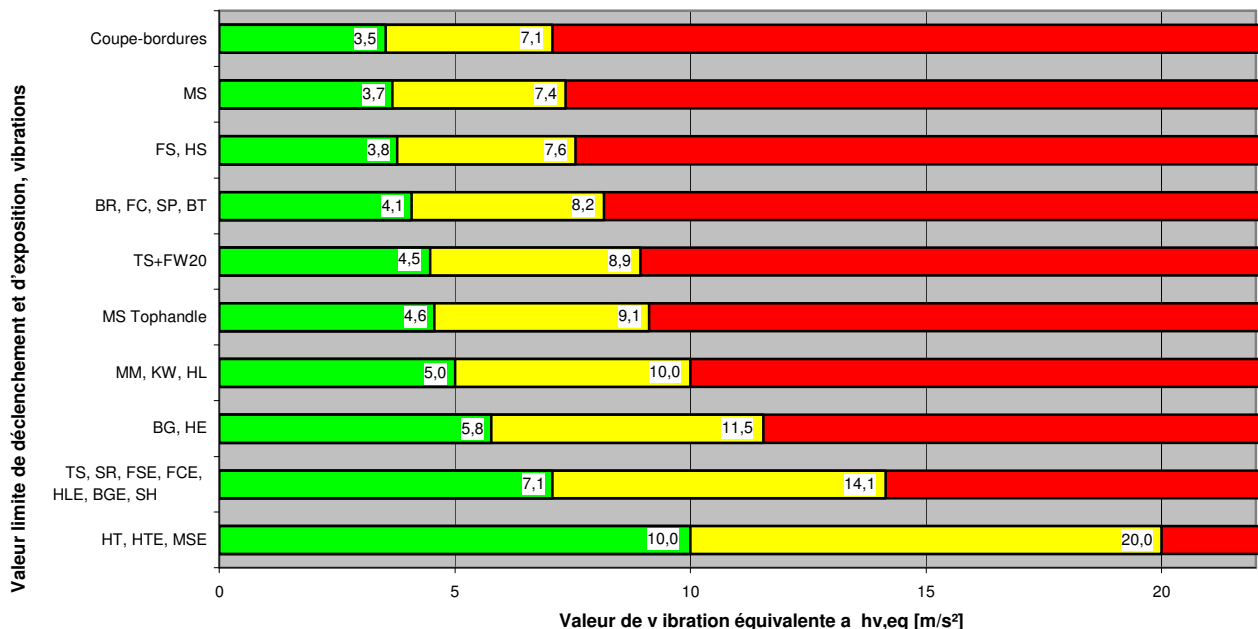


Méthode simplifiée d'affectation à une classe de risque:

Application: Prendre la valeur de vibration équivalente à $h_{v,eq}$ spécifique au produit dans la documentation du fabricant et la reporter sur la barre de la catégorie de produit correspondante. Le code couleur indique la classe de risque de la machine. Evaluation de la classe de risque au verso.

Ces données ont une valeur purement indicative et ne sauraient remplacer une analyse détaillée des risques!



Affectation à une classe de risque:

Zone verte:

Aucune mesure n'est nécessaire.

Le travail avec le produit n'est pas problématique.

L'employeur peut remettre sans aucune restriction le produit à ses salariés dans le cadre de la durée d'utilisation journalière typique, sans prendre de mesures supplémentaires, si les conditions suivantes sont remplies:

- Utilisation des produits conformément à la notice d'utilisation
- Travaux d'entretien et de maintenance effectués régulièrement, outils affûtés/équilibrés
- Pas d'utilisation d'autres produits qui transmettent les vibrations (une nouvelle évaluation est nécessaire dans ce cas)

Zone jaune:

Des mesures sont nécessaires.

Il faut réduire les risques.

L'employeur doit veiller à ce que les mesures de protection suivantes soient prises pour ses salariés:

- Achat et utilisation de produits à faibles vibrations
- Méthode de travail alternative produisant moins de vibrations
- Limitation de la durée d'exposition aux vibrations, temps de repos suffisants
- Amélioration des conditions climatiques ambiantes, vêtements de protection adéquats
- Initiation à des techniques de travail permettant de limiter les vibrations
- Examens de santé réguliers et tenue d'un dossier de suivi
- Information exhaustive des salariés sur l'exposition, les risques encourus et les mesures à prendre.

Zone rouge:

Il est nécessaire de réduire la durée d'exposition.

Le travail avec le produit est problématique.

L'employeur ne doit remettre le produit à ses salariés

qu'après s'être assuré que le temps d'utilisation effectif est limitée à une durée inférieure.

Ces informations ont une valeur purement indicative et ne sauraient remplacer une analyse détaillée des risques dans chaque cas particulier. Pour plus d'informations, voir "Vibrations transmises à la main et au bras, guide pratique pour les employeurs" ou la directive européenne 2000/44/CE.